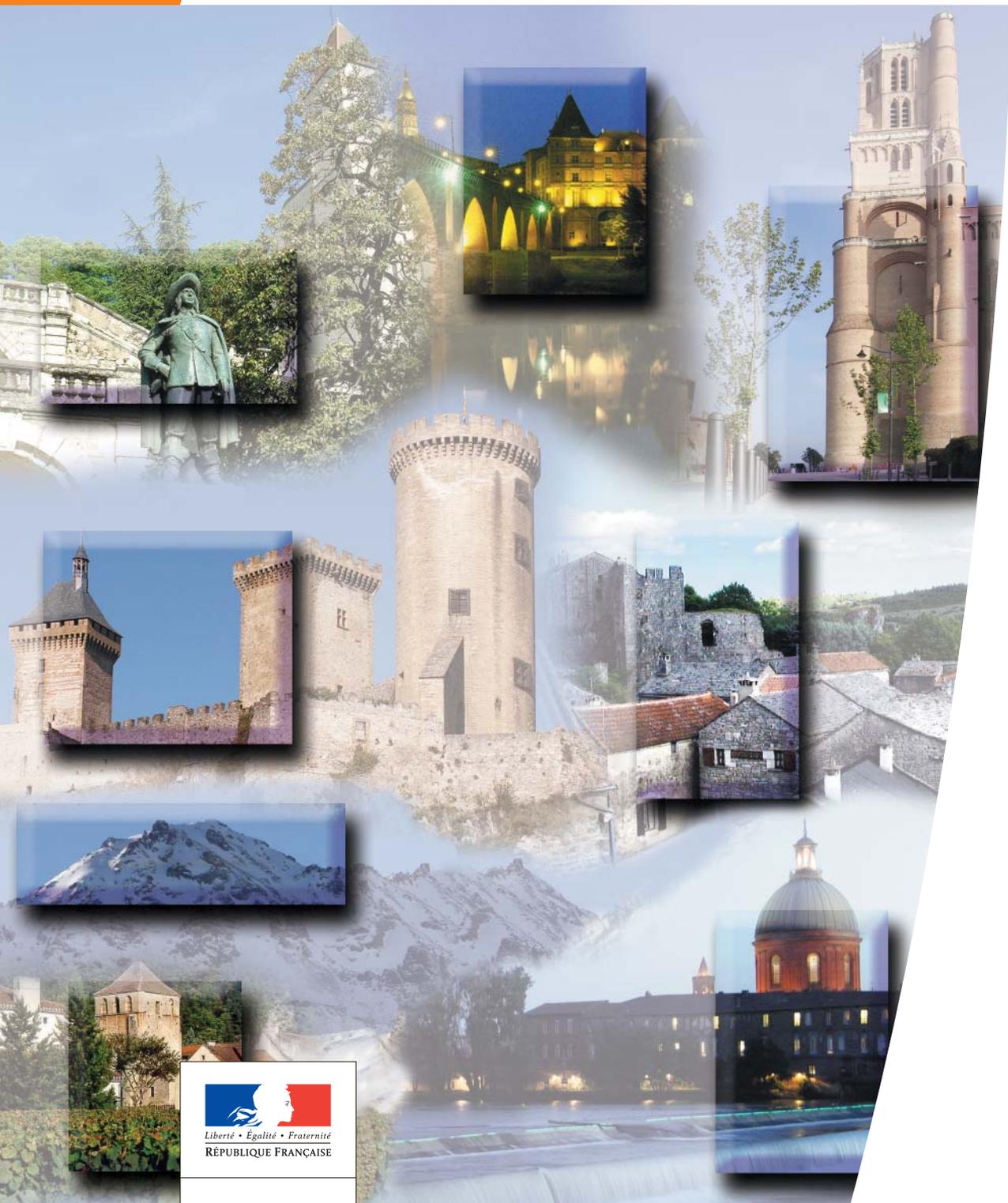


Parlons-en n°4

L'agence en réseau régionale des études
en Midi-Pyrénées

Juillet 2010



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

Intégration des problématiques agricoles et environnementales dans les documents de planification

Etude conduite par la DDT du Gers, en co-pilotage avec la DDT du Tarn-et-Garonne, et réalisée par le bureau d'études Urbane (pilote du projet Anne Ruffat).

Contexte de l'étude

En préparation de la fusion entre les DDE et les DDAF, les DDE 32 et 82 avec la DDAF32 se sont interrogées sur la manière dont étaient pris en compte les enjeux de l'agriculture et de l'environnement dans les politiques d'aménagement du territoire.



Des principes généraux appliqués à de grandes échelles étaient disponibles, mais nous souhaitions réfléchir à leurs déclinaisons à une échelle locale.

Démarche de l'étude

L'étude s'est attachée à :

- décrire le territoire (Gers et rive gauche de la Garonne) et les enjeux spécifiques ;
- analyser les données existantes au sein de la DDAF ;
- définir a priori les grands enjeux identifiés à ce stade par l'État dans les domaines agricoles et environnementaux ;
- consulter les partenaires locaux et régionaux sur cette identification ;
- décliner les enjeux ;
- proposer des outils permettant de les prendre en compte.

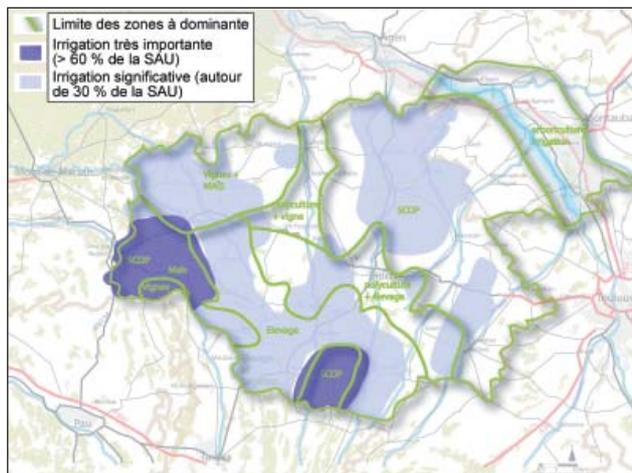
Une équipe de suivi de cette étude a été constituée avec les deux pilotes, associant les responsables de la planification des DDE 32 et 82, et la DRE (devenues DDT et DREAL).

Principaux enseignements

L'entrée la plus opérationnelle s'est avérée être un « Bilan des ressources et des données existantes », qui participaient à l'éclairage de l'urbanisme. Les données notamment issues des bases alimentées dans le cadre des missions agricoles de l'ex DDAF ont jusqu'à présent eu une utilisation logiquement liée à ces missions agricoles. Or, elles peuvent éclairer les analy-

ses relatives à l'urbanisation. Encore faut-il disposer des clés permettant la compréhension de ces informations. Cette étude, au travers d'une analyse détaillée de chacune de ces informations, explique clairement comment utiliser ces données, et précise l'éclairage qu'elle apporte à l'urbanisme. C'est un formidable outil d'acculturation.

Un travail d'accompagnement a été mené pour nous permettre de bien exprimer les enjeux déclinés au sein de la zone d'étude. Puis, un travail de définition des différentes zones de production agricole a été conduit.



Contre toute attente, il s'est avéré que la prise en compte des enjeux généraux avaient un impact plus important que la déclinaison des enjeux qui pouvaient être territorialisés, selon le type d'agriculture existante.

Ainsi, par petites touches, ces deux premières phases de l'étude ont fait comprendre au lecteur les mécanismes de l'agriculture (de manière sommaire). La dernière phase propose un inventaire critique, analytique des outils ou mesures de l'urbanisme au service de la valorisation ou la protection de l'agriculture ou de l'environnement.

Pour arriver à ce résultat, nous avons retenu 7 grands objectifs nationaux et nous y avons rattaché les problématiques vues dans les deux premières phases. Nous avons ensuite regardé à quel endroit du document d'urbanisme les informations devaient se retrouver et de quelle façon les outils de l'urbanisme pouvaient s'y appliquer.

Voilà ces 7 objectifs nationaux :

- 1- Gestion économe du sol / de l'espace, consommation, maîtrise spatiale de l'urbanisation,
- 2- Préservation de la biodiversité dont conservation, restauration, création de continuités écologiques – préservation de la qualité des milieux et des écosystèmes,
- 3- Prévention des risques, des pollutions, des nuisances et des conflits,
- 4- Gestion des eaux,
- 5- Développement des énergies renouvelables,
- 6- Lutte contre le changement climatique,
- 7- Défi alimentaire.

A partir de ces 7 thématiques, 17 fiches pratiques ont été rédigées. Elles sont toujours bâties sur le même modèle :

- thématiques nationales auxquelles la fiche est rattachée ;
- informations à traiter ;
- traitement dans les cartes communales ou dans les PLU ;
- commentaires.

A titre d'exemple, signalons des fiches thématiques allant du fonctionnement spatial du secteur agricole à la biodiversité ordinaire ou la lutte contre les Gaz à Effet de Serre, et deux fiches transversales particulièrement intéressantes sur le classement en zone A ou en zone N.

Les sujets abordés sont complexes et des pistes de mise en œuvre d'outils ont été abordés tels une cartographie des haies existantes ou de la valeur agronomique des sols.

Bilan et suites

Il apparaît bien sûr qu'utilisé seul, l'urbanisme ne peut pas correctement protéger l'agriculture ou l'environnement. Mais avec cette étude, nous disposons d'éléments pratiques pour servir ces domaines au mieux des possibilités de l'urbanisme.

Pour conclure, il importe avant tout d'identifier les enjeux et priorités, et se doter d'une véritable stratégie dans ces domaines.

Pour conclure, il importe avant tout d'identifier les enjeux et priorités, et se doter d'une véritable stratégie dans ces domaines.

Guide méthodologique de prise en compte de la Trame verte et bleue^(*)

(*) La trame verte et bleue regroupe des milieux naturels aquatiques et terrestres connectés entre eux, pour constituer des continuités écologiques.

Objectifs et démarche de réalisation du guide

Pour faciliter la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), la Dreal Midi-Pyrénées a piloté la réalisation d'un guide méthodologique, en s'appuyant sur un Bureau d'études prestataire, Asconit Consultants, et en mettant en place **une large démarche participative**.

Ainsi, depuis juillet 2009, les membres du groupe de travail, associant notamment les 3 SCoT « référents » du guide (Pays d'Aujan, Grand albigeois, Sud-Toulousain), les collectivités (conseil régional, conseils généraux 31 et 81), les services de l'État (Dreal, DDT 31 et 81, Draaf) et leurs établissements publics, des socio-professionnels (agriculture, urbanisme, forêt), des scientifiques et naturalistes, des aménageurs et gestionnaires, ont contribué à la co-construction du guide.

Réunis à 4 reprises, ils ont apporté leurs riches contributions et retours d'expériences aux différentes phases d'élaboration.

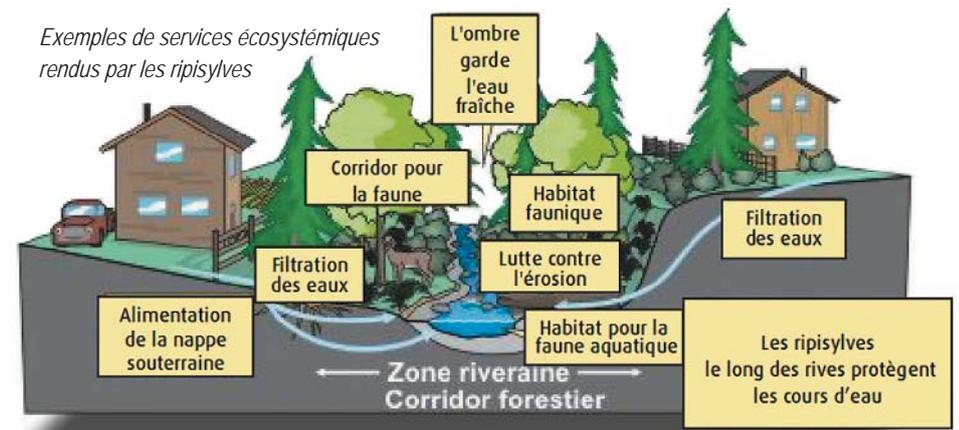
Le dernier comité de pilotage de juin 2010 a validé ce guide qui **fera l'objet d'une diffusion spécifique (été 2010) en particulier auprès des principaux destinataires : les maîtres d'ouvrage des SCoT de Midi-Pyrénées et leurs partenaires, ainsi que les DDT**.

A ce jour, une vingtaine de SCoT sont finalisés ou en cours d'élaboration à des stades d'avancement différents en Midi-Pyrénées. D'autres SCoT vont démarrer, en particulier en situation rurale. L'enjeu de projet de territoire porté par les SCoT dans la durée, leur échelle de réalisation – particulièrement pertinente pour la trame verte et bleue – ainsi que leur déclinaison au sein des documents d'urbanisme de rang inférieur, rendaient urgente l'élaboration d'un tel guide.

Contenu du guide et enseignements

Ce guide constitue **un outil de sensibilisation largement illustré et un appui méthodologique** pour la prise en compte de la biodiversité dans les SCoT, à travers « trame verte et bleue ».

Il comprend deux volumes. **Le premier volume « Enjeux et méthodes »** se veut facile d'accès et est destiné à tout type de public. Il présente les enjeux de la biodiversité en lien avec l'aménagement du territoire (partie 1), ainsi que la prise en compte et l'intégration de la biodiversité et de la trame verte et bleue tout au long des étapes d'un SCoT (partie 2).



Un des objectifs majeurs de cette partie est de fournir des argumentaires en matière de services rendus par la nature et les paysages à l'homme et d'amener à considérer la **TVB comme un véritable atout permettant de bâtir et structurer un projet de territoire** (cadre de vie et attractivité du territoire, lutte contre les inondations, productions agricoles et forestières...). Quant aux méthodes, il ressort qu'il n'y a pas une méthode unique à appliquer. **Plusieurs méthodes, précisément décrites, peuvent être utilisées et croisées pour prendre en compte la TVB à chacune des étapes du SCoT.**

L'importance d'une **démarche participative au sein de la gouvernance du SCoT** est également apparue comme un point fort, de même que la mobilisation de compétences en écologie, paysage et Systèmes d'Information Géographique, en plus des compétences plus habituelles de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Le second volume « Compléments techniques et exemples » apporte des précisions pragmatiques et opérationnelles sur les méthodes pour identifier et cartographier la trame verte et bleue (partie 3), des fiches de cas illustrant les interactions entre biodiversité et aménagement du territoire (partie 4 : trois exemples pris en Midi-Pyrénées et sept ailleurs), des

informations sur la connaissance des acteurs et des données mobilisables en Midi-Pyrénées sur ce sujet (partie 5), ainsi que des annexes comportant sources bibliographiques, références de textes réglementaires sur les lois Grenelle, glossaire... (partie 6).



En cette année 2010, année internationale en faveur de la biodiversité et juste après le vote de la loi Grenelle 2 (29 juin) qui confirme l'enjeu prioritaire de la politique d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité que représente la TVB, **ce guide constitue une aide aux acteurs du territoire pour favoriser la prise en compte durable de la nature et des paysages, facteurs majeurs de la richesse et de l'attractivité de notre région.**

Stéphanie Flipo – Dreal Midi-Pyrénées

Étude sur la contribution de l'État à l'élaboration d'un plan départemental de l'habitat (PDH)

La DDT 31 a piloté, dans le cadre de l'agence en réseau, une étude destinée à accompagner les DDT de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de l'Ariège dans l'élaboration de leur plan départemental de l'habitat. Cette étude a été confiée au bureau PLACE.

Une observation aux échelles emboîtées

La première étape a consisté à proposer une approche territoriale qui, tout en couvrant la totalité du territoire départemental, permette de combiner les approches administratives, politiques, stratégiques et fonctionnelles et d'emboîter les différents périmètres géographiques. Cette méthode d'observation aux « échelles emboîtées » permet de quantifier et de qualifier les enjeux habitat à chaque échelle territoriale.

La démarche s'est ensuite calée sur les étapes qui jalonnent la réalisation du PDH à savoir :

- une phase de diagnostic : état des lieux des dynamiques habitat au sein des territoires ;
- une phase centrée sur les orientations que pourrait faire valoir l'État auprès des partenaires du PDH ;
- une phase concernant les conditions de mise en place d'un observatoire partenarial.

Une posture d'interpellation

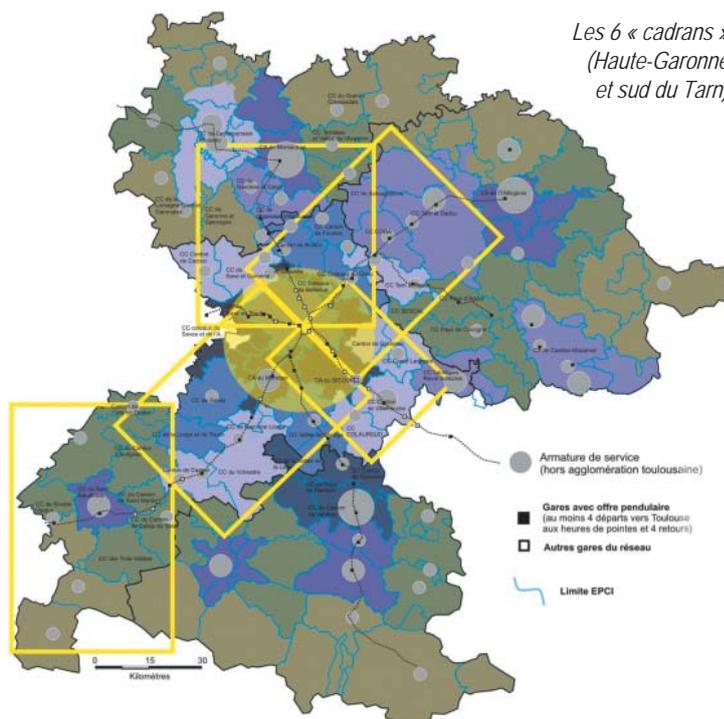
Au-delà des éclairages techniques (quelles sources ? quelles données ? quels indicateurs ? quelles interprétations ?...),

la méthode développée s'attache à tenir compte des évolutions législatives récentes des modes de gouvernance de l'habitat qui renvoient les services de l'État vers une posture d'interpellation et d'accompagnement des collectivités territoriales. Le parti pris qui a prévalu tout au long de la démarche, a consisté à partir des priorités que porte l'État en matière d'habitat (la cohésion sociale, la gestion économe du foncier, la diversité de l'habitat...), avec le souci constant de souligner en quoi ces priorités peuvent rejoindre les préoccupations et intérêts des territoires et de leurs habitants. Pour cela des « détours » ont été opérés par l'emploi, les services et les équipements ou encore la fiscalité locale. Ces domaines qui correspondent à des préoccupations fortes des élus locaux, sont en général un « bon » moyen de les amener à s'interroger sur les effets du mode actuel de développement et d'organisation de l'habitat au sein de leur territoire. Autrement dit, les analyses proposées du point de vue de l'État se sont en permanence efforcées de « faire écho » auprès des territoires.

Une méthodologie testée sur la Haute-Garonne

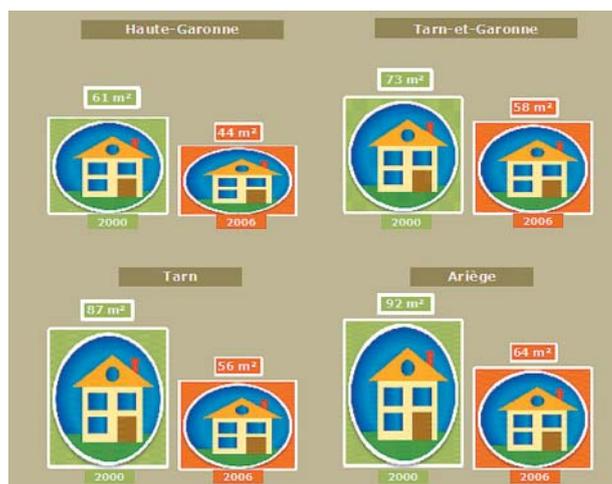
Tout au long de l'étude, la méthodologie développée a été testée sur les territoires du département de la Haute-Garonne. La combinaison des différentes dimensions territoriales a permis un redécoupage en six cadrons du département avec un élargissement au sud du Tarn et à l'ouest du Tarn pour tenir compte de la diffu-

Les 6 « cadrons »
(Haute-Garonne
et sud du Tarn)



sion du système métropolitain toulousain. Chacun de ces cadrons a donné lieu à la réalisation de « cahiers de territoire », au sein desquels les différentes composantes géographiques (Scot, EPCI, bourgs structurants) sont analysées et comparées. Cette première phase consacrée au diagnostic et à la construction du point de vue de l'État a donné lieu à l'édition d'un atlas des dynamiques départementales et de 6 cahiers de territoires. La démarche s'est poursuivie par l'énoncé des orientations fortes que pourrait soutenir l'État dans sa contribution à la réalisation du futur PDH de Haute-Garonne dont l'élaboration vient d'être engagée. L'état des lieux des observatoires de l'habitat dans le département et les préconisations pour la mise en place et le fonctionnement de l'observatoire partenarial, complètent la partie mise en œuvre de la méthodologie proposée sur le territoire de la Haute-Garonne.

Enfin, le bureau d'étude PLACE a accompagné un premier niveau d'appropriation de la méthodologie dans les trois autres départements ayant participé à la démarche.



Ce qu'un ménage aux revenus moyens peut acquérir (2000 et 2006)

DREAL

Midi-
Pyrénées



Prospective sur la mobilité en montagne. Les territoires de montagne offrent peu d'alternatives à l'usage individuel de la voiture et du camion pour le déplacement des personnes et des biens ; pour mettre en évidence les enjeux de développement durable correspondants à l'horizon 2030, la DREAL a confié au CETE du sud-ouest une étude prospective sur l'accessibilité et la mobilité sur les territoires de montagne régionaux. Cette étude s'appuie sur un état des lieux des réflexions sur la mobilité durable en montagne, notamment de l'arc alpin et de la Suisse, sur une analyse de l'évolution de l'offre en transport et des déplacements sur les territoires montagnards de Midi-Pyrénées ainsi que sur une déclinaison locale des scénarios prospectifs de cadrage énergétiques, climatiques et technologiques. Elle vise à explorer les voies d'action pour permettre non seulement une adaptation de l'offre en transport mais aussi une réduction globale des déplacements par le biais de toutes les variables territoriales (urbanisme, services, travail, filières d'activités locales...). Cette étude, destinée aux services de l'État, est pilotée par la DREAL en partenariat avec les DDT concernées, la DRAAF, le Parc national des Pyrénées, ATOUT-FRANCE et les commissariats de massif.

CVRH

Toulouse



Le Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Toulouse propose des actions de professionnalisation aux services et agents de l'Etat issus principalement du MEEDDM et du MAAP. En collaboration avec l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Etat de Aix en Provence, le CVRH de Toulouse met en place une expérimentation de e-learning sur la thématique : "**la route durable**". L'objectif est de permettre aux agents des DREALS et des Directions Inter Régionales des Routes d'acquérir depuis leur poste de travail les réflexes leur permettant d'intégrer toutes les composantes du développement durable (biodiversité, eau, bruit, paysages...) dans la conception, la construction et l'exploitation des projets routiers. Le retour d'expérience permettra au CVRH de proposer ce mode d'apprentissage aux collectivités en partenariat avec les CNFPT dès 2011 et de l'étendre à d'autres domaines, notamment l'aménagement."

09

Ariège



Étude relative à la promotion des formes urbaines denses dans les départements ruraux.

Les territoires ruraux de Midi Pyrénées sont confrontés à des processus de périurbanisation produisant une faible densité. Cette tendance s'inscrit en contrepoint des politiques publiques de gestion de l'espace et des objectifs promus par le Grenelle de l'environnement. La présente étude, pilotée par la DDT 09 en association avec les DDT 32, 46, 65 et 82, la DREAL et le CAUE de l'Ariège, et confiée à un bureau d'étude spécialisé, a pour objectif de sensibiliser les élus et professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement aux « formes urbaines densifiées ». Elle s'inscrit dans le prolongement d'un guide de recommandations élaboré à la suite des Assises pour un urbanisme durable (octobre 2008).

12

Aveyron



L'intercommunalité en Aveyron du point de vue de l'aménagement.

Cette étude est le mariage et la mise en synergie des éléments issus d'une étude confiée à un bureau d'étude externe sur la climatologie du sud Aveyron, de documents réalisés par l'ADEME sur les énergie en Midi-Pyrénées, de commandes spécifiques à l'INSEE sur les résultats du dernier recensement en matière de démographie en particulier et surtout de l'analyse en régie des déplacements domicile-travail. Le travail de synthèse qui s'en est suivi a permis de dégager et d'illustrer les défis auxquels le territoire aveyronnais devrait être confronté : réalité du réchauffement climatique, problématiques liées à l'énergie (production et consommation) et l'évolution démographique. Deux points forts ont pu être développés : la nécessité d'aborder le devenir des territoires sur de grandes échelles (aires potentielles de SCoT), et celle d'organiser de manière subsidiaire les intercommunalités en rapprochant les mondes "urbains" et ruraux. Ce travail se poursuit sur des territoires infra-départementaux.

31

Haute-
Garonne



La direction départementale des territoires de la Haute-Garonne a piloté en 2008 et 2009, avec l'appui du bureau d'études CODE et en étroite partenariat avec les acteurs économiques de l'espace métropolitain, une étude sur **l'analyse des conditions du desserrement des activités économiques à l'échelle de l'espace métropolitain toulousain**. Cette étude dont l'objectif est d'analyser, sur la base d'un diagnostic prospectif, les conditions et les limites du desserrement économique au sein de l'espace métropolitain s'est concrétisée par six cahiers thématiques disponibles sur le site des études générales de la DDT de Haute-Garonne (<http://www.etudesgenerales31.fr/>). Une plaquette présentant les préconisations et les orientations opérationnelles issues de ce travail collectif fait actuellement l'objet d'une large diffusion auprès de l'ensemble des partenaires de l'étude afin d'alimenter les réflexions qu'ils mènent dans le cadre de leurs projets.

32
Gers



Depuis la dernière publication du Parlons-en, la DDEA devenue DDT du Gers a mis en œuvre son programme. La pertinence de la proximité, au sein de la même unité, entre les missions d'analyse territoriale et les missions de financement (notamment les axes 3 et 4 du FEADER, destiné au développement des territoires ruraux) est avérée. L'étude sur « L'intégration des problématiques agricoles et environnementales dans les documents de planification » est achevée et présentée dans cette plaquette. Enfin, un travail d'élaboration de « Carnets de Territoires » est mis en place. Ils se veulent être un diagnostic exhaustif, support d'un partage des enjeux avec les acteurs des territoires et permettant la mise en place d'une dynamique de partage de cette connaissance au sein de la nouvelle DDT.

46
Lot



La DDT du LOT publie, sur son site Internet, toutes les productions réalisées par les chargés d'études de l'Unité Études Générales et Territoriales. L'objectif de cette publication est de faire partager et de mettre à disposition des bureaux d'études et des élus, des productions valorisables entre autres dans les réflexions des collectivités. Les études disponibles à ce jour : contribution de la DDT aux débats dans le cadre du SCAES Sud du LOT, les enjeux paysagers du Ségala Lotois, la consommation de foncier par l'urbanisation dans le LOT, le diagnostic prospectif du LOT et les bassins d'habitat du LOT.

65
Hautes-Pyrénées



Audit patrimonial en Haute Vallée d'Aure - Hautes Pyrénées. Avec le soutien de la DREAL et la DRAAF, sur le périmètre du canton de Vielle Aure, avec l'implication des deux communautés de communes, la DDT des Hautes-Pyrénées s'associe à l'université Paris1 Panthéon-Sorbonne pour lancer une démarche exploratoire basée sur la technique de "l'audit patrimonial" (méthode d'écoute des acteurs d'un territoire relative à l'identification et la résolution de problèmes complexes et multiacteurs, développée par Henry Ollagnon de l'Agro-Paris-Tech). Il s'agit d'interroger une centaine d'acteurs sur "Quelle vallée voulons-nous pour demain ? Intérêt, conditions et moyens d'un développement harmonieux de la qualité de la Haute Vallée d'Aure". La démarche entreprise s'emploiera en particulier à répondre à trois questions-clés ? 1. Qu'est-ce qui fait problème commun ? 2. Qu'est-ce qui fait patrimoine commun ? 3. Qu'est-ce qui fait dessein commun ? A travers ce travail, l'un des objectifs est d'identifier les leviers qui favoriseraient la mise en cohérence des projets à une échelle supra-communale dont la planification territoriale. Les enquêtes auront lieu la semaine du 10 au 15 octobre 2010. Une restitution orale aura lieu le samedi 16 octobre en Haute Vallée d'Aure. Une formalisation écrite sera disponible fin 2010.

81
Tarn



Un observatoire départemental de l'intervention foncière publique à la DDT 81 : l'ODIF 81. Conçu comme un outil de connaissance et d'analyse du territoire, intégré aux objectifs du Grenelle de l'environnement et du développement durable, cet observatoire vise à favoriser la mise en œuvre de la politique foncière publique. Intégrant les informations et les données cartographiques sur le patrimoine foncier public, les outils mis en place pour maîtriser le foncier (droits de préemption, zones d'aménagement différé, espaces naturels sensibles...), les procédures d'aménagement (programmes d'aménagement d'ensemble, zones d'aménagement concertées, lotissements communaux, espaces réservés hors voirie...), les outils de financement (participation pour voirie et réseaux, majoration de la taxe foncière non bâtie, taxe locale d'équipement...) ainsi que sur les outils de planification territoriale (zonage des documents d'urbanisme), l'ODIF permet l'étude foncière du territoire à l'échelle communale, intercommunale ou départementale. Outil d'information et de communication sous forme de présentations des données connues sur le territoire prospecté et d'études thématiques, cet observatoire prévoit la création d'un espace de consultation via le web.

82
Tarn-et-Garonne



Connaissance des territoires : aide au pilotage en DDT 82. La DDT 82 s'est organisée autour de deux structures de coordination forte pour la mise en œuvre des politiques publiques adaptées aux différents territoires tarn-et-garonnais : le réseau connaissance des territoires et le comité technique des SIG. Lieu d'échanges réunissant l'ensemble des services, le réseau connaissance des territoires répond à des objectifs propres à la DDT et définis en commun : réaliser une veille territoriale stratégique, construire une compétence d'analyses territoriales, définir les enjeux du territoire et contribuer au pilotage des politiques publiques. Étant également tourné vers les porteurs de projet, notamment les collectivités, il contribue à positionner la DDT sur ses missions de conseils et d'expertise, et lui permet de porter un discours global auprès des acteurs de l'aménagement du territoire. Il trouve un relais au sein du comité SIG de la DDT, lui aussi transversal, dont les différentes missions contribuent à territorialiser les enjeux.



Service des Territoires, de l'Aménagement, de l'Energie et du Logement / Division Aménagement Durable

1 rue Delpech, 31000 Toulouse

Directeur de la publication : André Crocherie, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Contact : Marion CAUHOPE - email : marion.cauhope@developpement-durable.gouv.fr

Crédit photo : Christian Gabolde/DREAL Midi-Pyrénées et DDT 32 et 82

Internet : www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr